

DEMANDE DE PRIX POUR SERVICES

1. PROJET	
NOM DU PROJET :	GUINEE CREATIVE
CODE DU PROJET :	GIN20001

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHE :	Sélection d'un cabinet ou d'une agence de communication pour la couverture médiatique des activités de l'intervention Guinée Créative.
REFERENCE ENABEL :	GIN20001-10056
DATE DE LA DEMANDE :	18/05/2023

3. INSTRUCTIONS		
RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	02/06/2023 à 12h00 au plus tard
	LIEU :	Offre originale signée et datée sur papier + 1 version originale sur clé USB et 1 copie sur papier à transmettre à M. Ahmed EL KHARCHY Expert en Contractualisation, Cellule Contractualisation Enabel, Immeuble Koubia, 3eme étage appartement 301, corniche nord, Camayenne
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :	45 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.	

4. DOCUMENTS DU MARCHE		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE
1.	Formulaire de soumission <u>signée</u> : A JOINDRE OBLIGATOIREMENT* (avec signature originale)	Annexe 1
2.	Offre de prix / Décomposition du prix global et forfaitaire <u>signée</u> : A JOINDRE OBLIGATOIREMENT* (avec signature originale)	Annexe 2
3.	Conditions du marché	Annexe 3
4.	Termes de référence	Annexe 4
5.	Grille d'évaluation technique	Annexe 5
6.	Liste détaillé des rubriques de prestations à facturer par le prestataire	Annexe 6
5.	Modèle de CV des experts* (à joindre à l'offre TECHNIQUE, signée)	Annexe 7
6.	Déclaration critères d'exclusion obligatoire <u>signée</u> : A JOINDRE OBLIGATOIREMENT* (avec signature originale)	Annexe 8
7.	Offre technique <u>signée</u> : A JOINDRE OBLIGATOIREMENT* : <u>sur base des termes de référence</u>	A JOINDRE
8.	RCCM* à joindre à l'offre TECHNIQUE	A JOINDRE

* **A joindre obligatoirement à l'offre** : la notification et ces documents constituent le contrat).

ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULE DU MARCHÉ :	Sélection d'un cabinet ou d'une agence de communication pour la couverture médiatique des activités de l'intervention Guinée Créative.
REFERENCE ENABEL :	GIN20001-10056

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
DENOMINATION :	
ADRESSE :	
NUMERO D'ENTREPRISE :	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM) :	
FONCTION :	
TEL :	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS :	
INSTITUTION FINANCIERE :	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

En cas de doute, nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

ANNEXE 2. OFFRE DE PRIX / DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Formulaire d'offre-Prix					
N°	DÉSIGNATION	QUANTITÉ ESTIMATIVE	UNITE	PU* HTVA (GNF)	PT* HTVA (GNF)
1	Capsule vidéo moins de 3 minutes	8	capsule		
2	Capsule vidéo format réels réseaux sociaux moins de 1 minute	10	capsule		
3	Capsule vidéo 3 minutes	5	capsule		
4	Vidéo 5 minutes	5	capsule		
5	Vidéo 10 minutes	1	capsule		
6	Vidéo 15 minutes	1	capsule		
7	Vidéo plus de 15 minutes	1	capsule		
8	Infographie des visuels réseaux sociaux	20	visuel		
9	Infographie des flyers A4	5	flyer		
10	Infographie des flyers A5	10	flyer		
11	Infographie rapports/catalogues 5pages	2	rapport		
12	Infographie rapports/catalogues 10pages	2	rapport		
13	Infographie rapports/catalogues 20pages	2	rapport		
14	Infographie rapports/catalogues 30pages	2	rapport		
15	Infographie rapports/catalogues plusde 50 pages	2	rapport		
16	Infographie agenda petit format A5 12 pages	5	agenda		
17	Infographie de la page de garde Agenda Grand format A3	5	page de garde		
18	Infographie carte de visite	5	carte de visite		
19	Infographie carte d'invitation	5	invitation		
20	Infographie branding stands 9m ²	3	stand		
21	Infographie badges évènementiel	5	badge		
22	Impression Kakémono 1,80m/80cm	3	kakemono		
23	Impression Kakémono 2 m/80cm	2	kakemono		
24	Impression casquettes	50	casquette		
25	Impression carte de visites	1000	carte de visite		
26	Impression couverture blocs notes A5	25	couverture		
27	Impression badge évènementiel	25	badge		
28	Impression cartes d'invitation	100	carte		
29	Impression T-shirt de tissu coton de taille M, L, S, XL, XXL, de couleur blanche avec les logos du projet, de Enabel et l'UE.	25	t-shirt		
30	Impression Polo de taille M, L, S, XL, XXL	25	polo		

31	Impression flyers A4 un volet	10	flyer		
32	Impression branding 9m ²	10	affiche		
33	Impression flyers A5	25	flyer		
34	Impression photos 1m de long et 80 cm de large	10	photo		
35	Confection de toge bag en tissu local de 40/35 cm	20	toge bag		
36	Confection de gilets en tissu local	25	gilet		
37	Branding de stands (décoration) 9 m ² avec tissus locaux (leppi = 3 m largeur et 2 m longueur, kindeli = 3 m largeur et 2 m longueur, forêt sacré 3m de largeur et 2 m de longueur) pour la couverture de fond des stands de tel sorte que chaque côté soit couvert par un échantillon de chaque type de tissu	3	stand		
38	Couverture photos demi-journée 4 heures maximum	3	demi-journée		
39	Couverture photos journée entière 9 heures maximum	3	journée		
40	Couverture photos soirée	3	soirée		
TOTAL* HTVA (GNF) :					

Remarque importante : *La législation fiscale guinéenne est d'application. Il sera retenu à la source 15% sur les revenus non-salariaux (Art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée).*

Le montant prélevé le cas échéant sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l'établissement de l'offre financière.

Cependant si le soumissionnaire a son siège fiscal dans un pays qui a conclu un accord de non double imposition avec la Guinée (actuellement la France, le Maroc et la Tunisie), cette retenue ne sera pas appliquée.

Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais possibles grevant les services, à l'exception de la TVA.

Les frais d'ateliers, d'échanges et de restitution seront couverts par Enabel.

* Conformément à l'article 6 de l'annexe 3 (Prix – cf. Art 32 § 3 de l'AR du 18 avril 2017) des conditions du marché

Livraison :

DELAI DE MISE EN ŒUVRE :	A partir de la date de notification jusqu'au 23 décembre 2023
LIEU DE MISE EN ŒUVRE :	Conakry et éventuellement à l'intérieur du pays Kindia, Mamou, Dalaba).
DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

ANNEXE 3 : CONDITIONS DU MARCHÉ

1. Définitions

Pouvoir adjudicateur : Enabel, agence de développement belge, au nom et pour le compte de laquelle agit valablement M. Ahmed EL KHARCHY (ahmed.elkharchy@enabel.be), Expert en Contractualisation ou son représentant mandaté.

Adjudicataire : La société à qui le marché est attribué.

2. Loi et langue applicables au marché

Le marché est lancé en procédure « marché faible montant » en application de l’art 92 de la Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.

Les présentes conditions spécifiques s’appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d’Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

- La Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics ;
- L’Arrêté Royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- L’Arrêté Royal du 14/01/2013 établissant les Règles Générales d’Exécution (RGE) des marchés publics et des concessions de travaux publics.

La langue utilisée est le français.

3. Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants seront considérés, lus et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l’ordre hiérarchique suivant :

- (a) Les conditions du marché,
- (b) Les termes de référence,
- (c) L’offre de prix / décomposition du prix global et forfaitaire,
- (d) Tout autre document faisant partie du contrat (les avenants suivent l’ordre hiérarchique du document qu’ils modifient),
- (e) L’offre technique avec l’appendice(s).

4. Fonctionnaire dirigeant – cf. Art. 11 RGE

	Fonctionnaire dirigeant
Nom :	Ultérieurement

Les communications lui sont adressées par écrit et/ou par email. L’Adjudicataire s’assurera toujours de la bonne réception de toute communication écrite.

Le fonctionnaire dirigeant du marché est responsable de la bonne exécution et de la coordination des activités liées au présent marché.

Le responsable du projet / programme a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l’exécution du marché, y compris l’établissement de procès-verbaux et d’états des lieux, l’approbation des fournitures, des états d’avancements et des décomptes, la délivrance d’ordres modificatifs. **Cependant, la signature d’avenants, ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché est de la compétence du pouvoir Adjudicateur (Annexe 3 paragraphe 1).**

5. Acceptation de la commande – cf. Art. 54 RGE

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières.

Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

6. Prix – cf. Art 32 § 3 de l'AR du 18 avril 2017

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en GNF. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

- Les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice de l'article art. 54 du RGE et sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit.

La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

7. Modalités d'exécution – cf. Art. 154 RGE

Les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des services et/ou documents associés, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution. Cette amende est limitée à un maximum de **7,5%** du montant total de la commande. Une pénalité spéciale de **450 €** est également appliquée pour les mêmes raisons à partir d'un retard de **10 jours calendrier**.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant.

Tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

8. Refus et Acceptation en cas de services, réception provisoire – cf. Art. 118, 120 RGE

L'Adjudicataire fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés.

L'acceptation se fait dans les locaux du Pouvoir Adjudicateur comme une réception provisoire complète.

En cas de refus entier ou partiel, l'Adjudicataire est tenu de corriger, à ses frais et risques, les services refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des services conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur de services.

9. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution.

Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

10. Sous-traitance et cession – cf. Art. 12, 13 RGE

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

Toute cession donnera lieu à la signature d'un avenant au contrat existant.

11. Facturation et paiement – cf. Art. 127 RGE

Les paiements sont effectués par virement en GNF.

Le paiement au contractant des montants dus est effectué par le pouvoir adjudicateur dans un délai de trente jours.

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « **certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de ... (montant en toutes lettres)** », ainsi que la référence « **GIN20001-10056 et N° du bon de commande** », et l'intitulé du marché « **Sélection d'un cabinet ou d'une agence de communication pour la couverture médiatique des activités de l'intervention Guinée Créative** » avec le numéro du bon de commande. La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

Les paiements seront effectués après réception et validation des livrables.

L'adresse de facturation est :

Bureau de la Représentation :

Immeuble Koubia, Camayenne, Commune de Dixinn, 3ème étage, Appt 302. Agence Belge de Développement. À l'attention de M. Alpha Oumar Korka DIALLO, Contrôleur de gestion.

12. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution du marché.

L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

13. Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du marché, en

particulier les assurances « responsabilité civile » « accidents de travail » (et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance.

L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

14. Droits de propriété intellectuelle – cf. Art. 19 RGE

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits.

En dérogation à l'Article 19 § 1 du RGE, le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels.

Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

15. Obligation de confidentialité

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur.

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

16. Sécurité des données et des systèmes d'information

En cas de fourniture de moyens concernant les systèmes d'information du Pouvoir Adjudicateur, d'intervention sur ceux-ci ou de leur simple utilisation, l'Adjudicataire s'assure :

- De la mise en place des dispositions (techniques et organisationnelles) en matière de sécurité, nécessaires pour maîtriser les risques concernant les systèmes, applications, informations et délégations qui leurs sont confiés ;
- De respecter les règles de gouvernance IT en vigueur et la politique d'accès en particulier ;
- De respecter l'interdiction d'importer des données sans information et autorisation préalable du Pouvoir Adjudicateur ;
- De respecter l'interdiction d'exporter des données du Pouvoir Adjudicateur vers le monde extérieur.

17. Inspection et test

Le soumissionnaire / adjudicataire est tenu d'organiser à la demande du pouvoir adjudicateur des visites d'entreprise. Ces visites d'entreprise ont pour but de :

- Permettre au pouvoir adjudicateur de s'assurer du bien-fondé de toutes les déclarations du soumissionnaire en matière de qualité, capacité, organisation... ;
- Permettre au pouvoir adjudicateur de s'assurer du respect des conditions contractuelles pendant l'exécution du marché.

18. Défaut d'exécution et sanctions – cf. Art. 44 RGE

L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;

2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;

3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire. L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés. Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 85 à 88, 123, 124, 154 et 155.

19. Critère d'attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant introduit l'offre régulière, suivant la cotation :

- Critère 1 - prix : 40 % ;
- Critère 2 - Qualité : 60 %.

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée.

L'évaluation des critères se fera comme suit :

- **Critère 1 (Prix) : 40%**

La cotation sera déterminée suivant la formule suivante :

$$CF = 40 - ((PS - PPB) / PS) * 40$$

CF : cotation financière, PS : Prix du soumissionnaire, PPB : Prix le Plus Bas sélectionné

Le prix total pris en compte pour l'évaluation sera le produit de la quantité estimative et du prix unitaire.

- **Critère 2 (Qualité) : 60%**

La cotation qualité = 60%

Cotation finale : CF + CQ

NB : seules les offres ayant obtenu 70% de la note méthodologique et de l'expérience des consultants (soit 63 pts) seront retenues pour la suite de la procédure.

20. Litiges

Le droit belge est seul applicable.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

ANNEXE 4 : TERMES DE REFERENCE

Contexte général

La Guinée est un pays partenaire de la coopération belge depuis janvier 2016. Le portefeuille bilatéral pour la période 2019-2023 (45M€) est composé de 5 interventions structurées à travers 3 piliers : (1) Entrepreneuriat ; (2) Droits sexuels et reproductifs ; et (3) Formation. Les projets sont principalement mis en œuvre sur l'axe géographique de Conakry, Kindia, Mamou.

En complément du programme bilatéral, deux programmes d'envergure sous financement de l'Union Européenne (UE) - le programme SANITA villes propres (35 M€) et le programme INTEGRA (35 M€) – sont en exécution sur le même axe géographique.

Le Pilier 1 du portefeuille bilatéral – appui à l'entrepreneuriat – a pour ambition de contribuer à la croissance économique durable et inclusive en créant des emplois décentés et de qualité et en augmentant les revenus de manière durable des hommes et des femmes entrepreneurs sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou. Il se décline à travers trois interventions : i) Entrepreneuriat Féminin ; 2) Entrepreneuriat Agricole ; iii) Entrepreneuriat Urbain.

Sous financement de l'UE, l'intervention Appui à l'Emergence de l'Economie Créative appelée *Guinée Créative* est intégrée au Pilier 1 « Appui à l'entrepreneuriat inclusif et durable » du portefeuille bilatéral et s'inscrit en complémentarité de l'intervention Entrepreneuriat urbain. Ce Pilier a pour ambition de contribuer à la croissance économique durable et inclusive en créant des emplois décentés et de qualité et en augmentant les revenus de manière durable des hommes et des femmes entrepreneurs sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou. L'intervention Appui à l'Emergence de l'Economie Créative vise à soutenir l'entrepreneuriat culturel et créatif et la numérisation de l'économie créative, à renforcer les capacités des acteurs de la mode, du design et de l'audiovisuel et à créer des entreprises et de l'emploi dans ces domaines.

Contexte spécifique

Le projet Guinée Créative est un projet d'appui à l'émergence des industries culturelles et créatives en Guinée. Financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence belge de Développement - Enabel, le projet vise à promouvoir et à soutenir le développement des secteurs culturels et créatifs spécifiquement dans les filières de Mode, de Design et de l'Audiovisuel sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou. Le projet offre des opportunités aux créateurs guinéens de promouvoir leurs produits et services, et de développer leurs carrières. Pour atteindre ses objectifs, le projet a besoin d'une visibilité accrue. C'est dans cette optique qu'une stratégie de communication assortie d'un plan a été élaborée.

Afin d'opérer la mise en œuvre de cette stratégie, le projet Guinée Créative recrute un cabinet ou une agence de communication spécialisée pour appuyer la promotion du projet Guinée Créative à l'échelle nationale et internationale. Le prestataire devra être en mesure de fournir des services de communication stratégiques, créatifs, spécifiques et adaptés aux besoins du projet, de concevoir des supports de communication et de créer des contenus. Le prestataire devra également être en mesure de fournir des conseils et des appuis stratégiques dans l'atteinte des objectifs de communication du projet, de ses partenaires institutionnels et de son public cible tout en mettant en avant le soutien financier du partenaire (Union européenne).

Objectif global

L'objectif global de ce présent marché vise à accroître la visibilité du projet Guinée Créative, des partenaires, des prestataires ainsi que des produits et services des entrepreneurs accompagnés par le programme à travers la conception, la production et la mise à disposition des supports de communication.

Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il s'agit de :

1. Concevoir des supports et infographier des documents (rapports, guides, affiches, visuels pour les réseaux sociaux.) conformément aux exigences de communication de l'intervention Guinée Créative et de ses partenaires (en annexe) ;
2. Réaliser des montages vidéo (capsules, vidéos institutionnelles) permettant la promotion des produits & services des entrepreneurs ou des activités organisées dans le cadre de l'intervention Guinée Créative ;
3. Elaborer des identités visuelles pour les entrepreneurs accompagnés et les activités de l'intervention ;
4. Appuyer le volet branding lors d'activités dédiées aux parties prenantes du projet Guinée Créative (panels, événements de lancement et de clôture, rencontres stratégiques et institutionnelles, etc.) ;
5. Réaliser des travaux d'impression de tous types de formats et de supports de communication conformément aux exigences de communication de l'intervention Guinée Créative et de ses partenaires (en annexe).

Résultats attendus

De l'intervention du prestataire, les résultats suivants sont attendus :

1. La conception de supports et d'infographies créatifs, innovants et attractifs des documents visuels (rapports, guides, affiches, flyers, visuels pour les réseaux sociaux.) ;
2. La visibilité des entrepreneurs est accrue grâce à la création de contenus vidéo innovants sur les entrepreneurs accompagnés ou les activités organisées dans le cadre du projet ;
3. Les entrepreneurs accompagnés et les activités de l'intervention bénéficient d'identités visuelles attractives ;
4. Les activités organisées par le projet (panels, événements de lancement et de clôture, rencontres stratégiques et opérationnels.) mettent en valeur les parties prenantes du projet Guinée Créative et contribuent à augmenter la visibilité de leurs actions à travers les couvertures photos et captations vidéo ;
5. Les travaux d'impression de contenus sous différents formats et supports sont mis à disposition du projet et de ses partenaires clés.

Responsabilités et tâches du prestataire

Les activités types à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Infographie et design de documents visuels (rapports, guides, affiches, flyers, visuels pour les réseaux sociaux, etc.) ;
- Réalisation de capsules vidéo incluant :
 - Tournage d'interviews d'entrepreneurs, d'acteurs de l'écosystème entrepreneurial et/ou couverture d'événements organisés dans le cadre du projet ;
 - Réalisation de montages vidéo ;
 - Prise d'images (photos et vidéos) au cours des activités du projet ;
 - Recours ponctuel aux animations graphiques (motion design) ;

- Appui au volet décoration et marquage lors de l'organisation d'activités (panels, événements de lancement et de clôture, rencontres stratégiques et opérationnels, etc.) dédiées aux parties prenantes du projet Guinée Créative ;
- Branding et identités visuelles pour des entrepreneur.e.s et activités de l'intervention ;
- Impression de contenus visuels sous différents formats et supports.

En annexe la liste détaillée des rubriques de prestations à facturer par le prestataire y compris les détails des spécifications techniques, les quantités estimatives et les délais estimatifs en J/H.

Méthodologie

Pour atteindre les objectifs, la méthodologie suivante sera adoptée :

Etape 1 : expression de besoins de supports de communication du projet et des parties prenantes, émission et transmission de bons de commande au prestataire ;

Etape 2 : concevoir les supports de communication : conformément aux besoins énumérés dans le bon de commande transmis. Le prestataire devra produire les supports de communication nécessaires à la bonne visibilité du projet, des partenaires et des entrepreneurs.e.s accompagné.e.s (vidéos, photos, impressions, infographie) ;

Etape 3 : Validation et mise à disposition des supports de communication : après conception des supports demandés, le prestataire devra les soumettre à l'appréciation de l'équipe projet pour validation.

NB : Les supports produits par le prestataire ne seront pris en compte qu'après validation du fonctionnaire dirigeant.

Livrables attendus :

Les livrables sont établis en fonction des besoins de communication du projet et peuvent être : des vidéos, photos, visuels, impressions, infographies sous réserve de l'émission d'un bon de commande.

Calendrier d'exécution, durée et lieu de la prestation

- Période : Ce marché a une durée d'exécution allant de la notification à la fin du projet (23 décembre 2023). Aucun bon de commande ne pourra être émis au-delà de cette date.
- Lieu : Conakry. Des déplacements peuvent intervenir dans l'ensemble de la zone du projet (Conakry - Kindia – Mamou – Dalaba). A ce titre, ENABEL prendra en charge le coût des missions à l'intérieur du pays (Transport, hébergement et restauration).

Étendue du marché

Le prestataire est mobilisé par le biais d'émissions de bons de commande émis au plus tard 72 heures avant le démarrage de la prestation pour chaque sollicitation. Ce bon de commande peut inclure une ou plusieurs prestations selon le besoin. Le type de services demandé est détaillé en annexe 6.

L'émission de bons de commande aura pour limite l'enveloppe budgétaire proposée par le prestataire sur la base du tableau estimatif des différents types de prestation en annexe 6.

Profil du soumissionnaire (critères de sélection)

Cet appel à propositions est ouvert aux cabinets et/ou agences de communication disposant des expériences antérieures suivantes :

- Au moins 2 ans d'expérience dans la gestion et la mise en œuvre de projets digitaux, de communications ou d'événements institutionnels ;
- Au moins 2 ans d'expérience dans la création de contenus digitaux (capsules vidéo, photos, infographie etc.)

NB : Toutes ces expériences doivent être prouvées ou démontrées par des attestations de bonne exécution ou des contrats de prestation.

Outre les expériences du cabinet et/ou agence de communication, le prestataire devra proposer une équipe de travail avec les profils adéquats pour la mission :

Chef de projet digital/communication

- Au moins 2 ans d'expérience en gestion de projets digitaux et de communication ;
- Au moins 3 expériences dans la coordination et la mise en œuvre de projets digitaux et de communication (**prouvées par des attestations de prestation ou des contrats de prestation**)

Spécialiste Vidéaste

- Au moins 2 ans d'expérience en réalisation d'interviews et montages de vidéos courtes/longues et dynamiques et évaluation de la vidéo réalisée ;
- Au moins 3 expériences dans la réalisation d'interviews et montages de vidéos courtes/longues et dynamiques (**prouvées par des attestations de prestation ou des contrats de prestation**)

Spécialiste Infographe

- Au moins 2 ans d'expérience en conception de visuels (flyers, logos, ...) et infographie de documents et évaluation des visuels réalisés
- Au moins 3 prestations de service dans la conception de visuels (flyers, logos, ...) et infographie de documents (**prouvées par des attestations de prestation ou des contrats de prestation**)

Spécialiste Evènementiel

- Au moins 2 ans d'expérience dans la couverture d'évènements et activités visant à soutenir la visibilité d'entrepreneurs, de PME et/ou de projets de développement (pertinence des activités et du format) ;
- Au moins 3 prestations de services dans la couverture d'évènements et d'activités visant à soutenir la visibilité d'entrepreneurs, de PME et/ou de projets de développement (**prouvées par des attestations de prestation ou des contrats de prestation**)

Spécialiste Impression

- Au moins 2 ans d'expérience dans l'impression de tous types de formats et de supports de communication (rapport, guide, affichage, kakemono, flyers, carte de visites, panneaux publicitaires, etc.).
- Au moins 3 prestations de service dans l'impression de tous types de formats et de supports de communication (**prouvées par des attestations de prestation ou des contrats de prestation**).

NB : Il est attendu du soumissionnaire la mise à disposition – a minima - des échantillons suivants (sur une clé USB exploitable ou via un lien URL) :

- **1 courte vidéo de 2 à 3 minutes maximum**
- **1 longue vidéo de 10 à 15 minutes maximum**
- **3 infographies (flyers, logos, autres documents infographiés)**
- **1 modèle de rapport infographié**

Les échantillons transmis avec l'offre seront évalués au même titre que la proposition technique et financière.

Offre technique

L'offre technique comprendra les points suivants :

Note méthodologique synthétique – il est attendu que vous expliquiez en 3 pages maximum votre compréhension de la mission et vos commentaires relatifs à cette mission à travers i) la réalisation d'interviews/ reportages vidéo, ii) la couverture d'évènements dédiés aux activités de l'intervention, iii) la réalisation des identités visuelles pour les entrepreneurs et activités du projet, iv) la réalisation des travaux d'impression. Il est attendu également la présentation d'une brève étude de cas d'activités similaires réalisées et de l'impact obtenu.

ANNEXE 5 : GRILLE D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Grille d'évaluation	Maximum
1. Expérience de la structure	
<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 2 ans expérience dans la gestion et la mise en œuvre de projets digitaux, de communications ou d'évènements institutionnels (5 points) • Plus de 2 ans d'expérience dans la création de contenus digitaux (capsules vidéo, photos, infographie etc.) (5 points) ; 	10
2. Expérience des consultants et évaluation des réalisations	
<p>Chef de projet digital/communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plus de 2 ans d'expérience en gestion de projets digitaux et de communication ; ○ Plus de 3 contrats réalisés dans la coordination et la mise en œuvre de projets digitaux et de communication (4 points). <p>Spécialiste Vidéaste</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plus de 2 ans d'expérience en réalisation d'interviews et montages de vidéos courtes/longues et dynamiques et évaluation de la vidéo réalisée ; ○ Plus de 3 preuves (attestations de prestation, liens digitaux, réseaux sociaux, signatures) d'interviews et montages de vidéos courtes/longues et dynamiques selon les critères ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> ○ Format 1080/1200 Full HD ; ○ Dynamisme de la vidéo ; ○ Insertion d'éléments visuels/illustrations de qualité ; ○ Qualité des transitions ; ○ Qualité du son (4 points). <p>Spécialiste Infographe</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plus de 2 ans d'expérience en conception de visuels (flyers, logos, ...) et infographie de documents ; ○ Plus de 3 preuves (attestations de prestation, liens digitaux, réseaux sociaux, signatures) en conception de visuels (flyers, logos, ...) et infographie de documents selon les critères ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> ○ Qualité de l'infographie et du design (résolution HD & harmonisation) ; ○ Qualité des images (lisibilité & visibilité) (4 points). <p>Spécialiste Evènementiel</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plus de 2 ans d'expérience dans l'organisation d'évènements et activités visant à soutenir la visibilité d'entrepreneurs, de PME et/ou de projets de développement (pertinence des activités et du format) ; ○ Plus de 3 preuves (attestations de prestation, liens digitaux, réseaux sociaux, signatures) d'organisation d'évènements et activités visant à soutenir la visibilité d'entrepreneurs, de PME et/ou de projets de développement (pertinence des activités et du format) (4 points). 	20

<p>Spécialiste Impression</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plus de 2 ans d'expérience dans l'impression de tous types de formats et de supports de communication (rapport, guide, affichage, kakemono, flyers, carte de visites, panneaux publicitaires, etc.). ○ Plus de 3 preuves (attestations de prestation, liens digitaux, réseaux sociaux, signatures) dans l'impression de tout type de formats et de supports de communication. <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'impression (Visibilité, visibilité, HD) ; • Qualité des finitions ; • Solidité des supports imprimés (4 points). 	
<p>3. Compréhension et méthodologie de la mission</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Compréhension des attentes de l'intervention (réalisation de vidéos, infographie de rapports, couverture d'évènements dédiés aux PME, branding et impression des supports de communication) (20 points) ; <p>Seront valorisés : Des commentaires pertinents pour une communication efficace et pour soutenir la visibilité des contenus/ activités du projet (10 points).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Approche pertinente pour la réalisation d'interviews/ reportages vidéo (10 points) ; ○ Approche pertinente pour une couverture d'évènements (10 points) ; ○ Approche pertinente dans la conception des identités visuelles pour des PME et organisations (10 points). <p>Seront valorisées : une étude de cas d'activité réalisée et de l'impact obtenu (10 points).</p>	<p>70</p>
<p>Note globale</p>	<p>100</p>

NB : seules les offres ayant obtenu 70% de la note méthodologique et de l'expérience des consultants (soit 63 pts) seront retenues pour la suite de la procédure.

ANNEXE 6. LISTE DETAILLE DES RUBRIQUES DE PRESTATIONS A FACTURER PAR LE PRESTATAIRE

DÉSIGNATION	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	DELAI ESTIMATIF (J/H)
Capsule vidéo - de 3 minutes	Format 1080/1200 Full HD ; Dynamisme de la vidéo ; Insertion d'éléments visuels/illustrations de qualité ; Netteté ; Qualité des transitions ; Qualité du son.		8	3
Capsule vidéo format réels réseaux sociaux - de 1 minute			10	2
Capsule vidéo 3 minutes			5	5
Vidéo 5 minutes			5	7
Vidéo 10 minutes			1	10
Vidéo 15 minutes			1	12
Vidéo + de 15 minutes			1	15
Infographie des visuels réseaux sociaux	Qualité de l'infographie et du design (résolution HD & harmonisation) ; Qualité des images (lisibilité et visibilité).		20	2
Infographie des flyers A4			5	2
Infographie des flyers A5			10	2
Infographie rapports/catalogues 5 pages			2	5
Infographie rapports/catalogues 10 pages			2	5
Infographie rapports/catalogues 20 pages			2	10
Infographie rapports/catalogues 30 pages			2	10
Infographie rapports/catalogues + de 50 pages			2	15
Infographie agenda petit format A 5 12 pages			5	3
Infographie de la page de garde Agenda Grand format A3			5	3
Infographie carte de visite			5	2
Infographie carte d'invitation			5	2

Infographie branding stands 9m ²			3	2
Infographie badges évènementiel			5	2
Impression Kakémono 1,80 m/80cm	Qualité de l'impression (lisibilité, visibilité, HD) ; Qualité des finitions ; Solidité des supports imprimés.		3	2
Impression Kakémono 2 m/80cm			2	2
Impression casquettes			50	5
Impression carte de visites			1000	2
Impression couverture blocs notes A5			25	5
Impression badge évènementiel			25	2
Impression cartes d'invitation			100	2
Impression T-shirt de tissu coton de taille M, L, S, XL, XXL, de couleur blanche avec les logos du projet, de Enabel et l'UE.			25	5
Impression Polo de taille M, L, S, XL, XXL,			25	5
Impression flyers A4 un volet			10	2
Impression branding 9m ²			10	2
Impression flyers A5			25	2
Impression photos 1m de long et 80 cm de large			10	2
Confection de toge bag en tissus local de 40/35 cm			20	10
Confection gilets en tissus local			25	6
Branding de stands (décoration) 9 m2 avec tissus locaux (leppi = 3 m largeur et 2 m longueur, kindeli = 3 m largeur et 2 m longueur, forêt sacré 3 m de largeur et 2 m de longueur) pour la couverture de fond des stands de tel sorte que chaque côté soit couvert par un échantillon de chaque type tissu			3	2

Couverture photos demi-journée 4 heures maximum	Format (Raw, Jpeg, HD) ; Qualité des images (visibilité) ; Qualité des retouches ; Qualité des format (gros plan, très gros plan, plan rapproché, plan d'ensemble).		3	2
Couverture photos journée entière 9 heures maximum			3	2
Couverture photos soirée			3	2
Coût total estimé				

ANNEXE 7. MODELE DE CV DES EXPERTS

Pour rappel, le **CV de chaque expert** devrait se limiter à 7 pages et un seul CV doit être fourni pour chaque poste identifié dans les termes de référence. Les qualifications et l'expérience de chaque expert doivent correspondre aux profils indiqués dans les termes de références.

Les copies des diplômes de chacun des experts principaux proposés doivent être jointes à l'offre. Une synthèse sous forme de tableau expliquera en quoi l'expert correspond au profil demandé dans les termes de référence.

Nom de l'expert	Rôle proposé dans la mission	Années d'expérience	Âge	Niveau de formation	Domaine(s) de spécialisation	Expérience générale et spécifique	Niveau de connaissance du français et des langues locales

CURRICULUM VITAE

Rôle proposé dans le projet :

Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance :

Nationalité :

État civil :

Diplômes :

Institution [Date début - Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s) :

Connaissances linguistiques : Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent ; 5 - niveau rudimentaire)

Langue	Lu	Parlé	Écrit

Affiliation à une organisation professionnelle :

Autres compétences : (par ex. connaissances informatiques, etc.)

Situation présente :

Années d'ancienneté auprès de l'employeur :

Qualifications principales : (pertinentes pour le projet)

Expérience spécifique dans la région :

Pays	Date début - Date fin

15. Expérience professionnelle

De (date) - à (date)	Lieu	Société et personne de référence (nom & coordonnées de contact)	Position	Description

16 Autres informations pertinentes (p, ex., références de publications)

Signature manuscrite

.....

Lieu et date :

ANNEXE 8. DECLARATION CRITERES D'EXCLUSION OBLIGATOIRE

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :
 - a. participation à une organisation criminelle ;
 - b. corruption ;
 - c. fraude ;
 - d. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
 - e. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
 - f. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
 - g. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
 - h. la création de sociétés offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;

3. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;

4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ;
 - b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;
 - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence ;
 - f. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;

6. des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le non-respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.

La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

8. Des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Date :

Lieu :

Signature :

9. OFFRE TECHNIQUE – A joindre

10. RCCM- A joindre